

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 20 février 2020

Délibération 01-002 : Prévention

Intervention de Stéphanie Maza

Conseillère départementale de Pau 1

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Mon propos ne va pas vous étonner, il portera sur la prévention spécialisée. Ce dossier nous tient à cœur et doit La situation ne s'améliore pas dans le Département ; en effet si nous n'avons pas les bilans que nous avons demandés maintes fois en 1^{ère} commission, nous avons les retours de terrain.

J'en profite d'ailleurs, Monsieur le Président, pour vous demander par quels moyens nous pouvons obtenir les informations qui sont nécessaire à nos travaux d'élus sur le terrain. Nous énonçons les demandes en 1^{ère} commission, il nous est répondu que, bien évidemment, on en prend note, nous vous avons adressé des courriers au nom du groupe, et cela fait maintenant 2 ans que nous attendons un point sur la prévention spécialisée, les services d'aide à domicile ou le bilan de l'expérimentation avec La Poste. Je referme la parenthèse mais comprenez qu'une telle opacité dans l'information peut être particulièrement agaçante quand vous obtenez davantage d'informations par le biais des acteurs locaux que par l'Institution dans laquelle nous siégeons.

Aussi, le 17 janvier dernier, la Procureure de la République, a tenu à Pau des propos assez francs, en affirmant que « les actes de délinquance ne signent pas de baisse majeure, bien au contraire. » Ma collègue de Bayonne Juliette Brocard, au moment des Orientations Budgétaires, faisait état de la hausse des incivilités à Bayonne, et la presse nous a rappelé en début de semaine que la situation à Mourenx pouvait aussi être problématique. (*Référence au jeune de 14 ans tombé d'une voiture en marche, dans un jeu rodéo où 3 autres mineurs sont impliqués*).

Evidemment, vous pouvez nous rétorquer, comme vous le faites régulièrement dans cet Exécutif, que le choix a été fait de confier cette action fondamentale aux associations et que c'est à elles de faire leur travail. Je pense qu'il est devenu important de prendre cette mission au sérieux, que la collectivité assume enfin son rôle dans la prévention spécialisée et travaille à la rendre plus efficiente. Visiblement, le changement de pratiques, avec la coupe des moyens

financiers, opérés depuis 2015 ne fonctionnent pas. Ce n'est pas une querelle partisane, mais un état de fait.

Mettre des moyens dans la prévention spécialisée, c'est prévenir la marginalisation, faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Il s'agit de valeurs et de politiques qui nous sont chères et qui sont au cœur de notre engagement. Nous refusons la casse de notre modèle social !

Je pense donc que c'est en acceptant notre responsabilité d'élus départementaux que nous pouvons travailler collectivement à une autre façon de faire. Nous avons déjà ici évoqué plusieurs pistes pour remettre le Département au cœur du dispositif : créer une instance de coordination avec les éducateurs de terrain, les élus, les habitants des quartiers touchés davantage par les incivilités, nous avons même évoqué un Observatoire départemental de la prévention comme cela peut exister dans d'autres départements.

Le premier aspect sur lequel il devient nécessaire de revenir c'est le financement de postes d'éducateurs par le Département, sur le terrain. Sans cet axe fondamental de prévention, qui passe par des personnes, formées, qui sont à l'intérieur des quartiers, ont la confiance des habitants, des jeunes et de l'Institution, on se contente de constater les situations sans prendre les problèmes à bras-le-corps. Ce n'est pas un caprice, c'est une nécessité.

Ensuite, nous pensons qu'il faut bien cibler les missions des éducateurs ou des structures et définir collectivement, avec eux, le périmètre de la prévention spécialisée. Pour que les résultats soient là, il ne faut pas faire de ces missions un fourre-tout, dans lequel on pourrait inclure l'éducation des jeunes, l'accompagnement exclusif des MNA ou la simple réponse sécuritaire. La concertation doit être le maître-mot de cette démarche, car ce sont bien celles et ceux qui œuvrent au quotidien qui peuvent nous aider à dégager les priorités.

J'insiste aussi sur la formation nécessaire des personnels que nous devons accompagner et parfois même suggérer, afin de mieux prendre en compte les enjeux actuels.

Enfin, il nous paraît indispensable de pouvoir laisser des champs d'expérimentation aux professionnels en fonction des territoires. Les problématiques ne sont peut-être pas les mêmes à Pau, à Bayonne, à Mourenx, peut-être même à Oloron ou même pour des communes rurales qui peuvent être confrontées à un manque de prévention spécialisée. C'est la raison pour laquelle il faut à la fois un état des lieux mais aussi des instances de concertation, je l'ai déjà dit, afin de définir la meilleure politique de prévention spécialisée pour ce Département. Voici nos propositions constructives.

Pour ces raisons, nous demandons comme à l'accoutumée une différenciation dans les votes. Nous voterons POUR les actions de prévention et CONTRE le budget de la prévention spécialisée.

Je vous remercie